Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20251216-DELIB_2025_29-DE

MAIRIE
DE
GOURHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
08/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	12
Présents :	07
Votants :	08

Délibération n° 2025-29

Objet

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Pour :	08
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la commune de GOURHEL, dûment convoqué le 8 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur ARGENTIN Kévin, Maire.

Conseillers présents :
ARGENTIN Kévin - ANNIC Marianne - LECORGNE Emilie - LELEVÉ Guillaume - LE BOT Mickaël - LE ROCH Delphine - RAFFRAY Alexandra

Conseillers absents excusés :
CHEREL Bruno - CORNUEL Laurence - GUILLAUME Jean-Marc - KERLEAU Marie-Thérèse - PICOU Sébastien (pouvoir à LELEVÉ Guillaume)

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : ANNIC Marianne

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport d'activités 2024 est annexé à la présente délibération.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2024 de Ploërmel Communauté.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN

MAIRIE de GOURHEL 56800

La secrétaire de séance,
ANNIC Marianne